

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
0413312306

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON**

OBJET : Rapport de principe sur la présentation et le plan de financement de l'étude de faisabilité "Provence fluviale".

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée au tourisme, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le tourisme fluvial dispose d'un réel potentiel de développement sur le territoire des Bouches-du-Rhône ; un potentiel d'autant plus intéressant que cette activité attire, de mars à novembre, un flux régulier de clientèle internationale à fort pouvoir d'achat, et sensible à la découverte du patrimoine, des cultures et des savoir-faire locaux. Une étude, menée en 2017 par Provence Tourisme et le Conseil départemental, a démontré l'importance des retombées économiques que pourrait produire un développement de la croisière fluviale, limitées aujourd'hui par des escales sous-exploitées.

Ces constats ont conduit le Département à se rapprocher des acteurs concernés, en particulier les quatre communes escales, et les gestionnaires de la voie d'eau, pour établir avec eux le diagnostic et les démarches qui permettraient de mieux exploiter les potentiels économiques liés au tourisme fluvial sur le territoire des Bouches-du-Rhône.

Afin de définir précisément les éléments de mise en œuvre du projet, le Département a lancé un marché à procédure adaptée pour une étude de faisabilité technique, juridique et technique « Provence fluviale ».

Cette étude devrait débuter fin octobre 2019, et est prévue en trois phases sur une durée de 6 mois :

- Diagnostic et identification des contraintes ;
- Faisabilité juridique, technique et financière ;
- Pré-programme d'aménagement, de réalisation et de gestion.

Dans le cadre du Plan Rhône, dont le développement du tourisme fluvial est une des priorités, plusieurs partenaires accompagnent le Département, et peuvent être co-financeurs du projet :

- l'Etat, au titre du FNADT ;
- Voies Navigables de France, gestionnaire du Domaine Public Fluvial ;

- Compagnie Nationale du Rhône, gestionnaire du Domaine Public Fluvial sur concession de l'Etat.

Le coût global de l'étude est estimé à 120.000 €TTC, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Département des Bouches-du-Rhône	43.335%
Etat – FNADT	20%
VNF	18.3325 % (dans la limite de 22 000 €)
CNR	18.3325 % (dans la limite de 22 000 €)
Total (HT)	100%

Ces co-financements permettront, d'une part, de réduire la dépense du Département et, d'autre part, d'entériner un partenariat fort avec ces structures.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL